



LE DÉPARTEMENT

**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULATION POUR
LA DEVIATION DU CHANTIER « REPRISE DE MARQUAGE AU
SOL » SUR LA D1201**

RD1201A

**DEROGATION A L'ARRÊTÉ DE CIRCULATION DU
26 AVRIL 1993**

**VALABLE 2 NUITS SUR LA PERIODE DU 15/09/2025
AU 19/09/2025 de 21h00 à 6h00**

Considérant l'arrêté de circulation du Président du Conseil départemental en date 26 avril 1993 interdisant la circulation des véhicules de plus de 3.5tonnes sur la RD 1201A du PR 0+0000 au PR 1+0950.

Considérant l'arrêté de circulation N° 25-AT-1729 relatif aux travaux de reprise de marquage au sol sur la D1201 du PR 9+022 au PR 11+053 (VOGLANS) et qu'il n'existe pas d'autres routes pour dévier la circulation.

Considérant la nécessité pour les véhicules PL d'emprunter la route départementale D1201a faisant parti de la déviation du chantier de la route départementale n° 1201 pour l'accès entre Chambéry et Aix les bains

Une autorisation exceptionnelle de circulation est accordée du 15/09/205 au 19/09/2025 (2 nuits dans la période de 21h à 6h du matin, sur la RD1201A du PR 0+0000 au PR 0+0765 uniquement.

TITULAIRES	TOUT VEHICULES DONT LE PTAC SUPERIEUR A 3.5T
-------------------	---

Cette autorisation est délivrée seulement pour deux nuits (entre 21h et 6h) sur la période du **15/09/205 au 19/09/2025** aux véhicules de plus de 3.5T qui utiliserait la déviation mis en place entre Chambéry et Aix les bains

CHAMBERY, le
Pour le Président du Conseil départemental de la Savoie

11 SEP. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,

Isabelle ROBERT
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Signé par : Gabriel DEFRAIN
Date: 10/09/2025
Qualité : Adjoint au directeur des
infrastructures Pôle maintenance

Copies pour information :

- Maison Technique du Département BCCS
- Groupement de Gendarmerie

